



JFD/lr

**VENTE D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER
dit « Castel Peyssard »
sis 15 rue Paul-Louis Courier à
Périgueux**

DELIBERATION

Séance du 2 juin 2009

Étaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, Mme M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER Mme SANJUAN, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD (départ 19h.20 mandataire Mme RAT-SOULLER) formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : M. LE VACON 3^{ème} adjoint (mandataire M. GERAUD), Mlle DELORD (mandataire Mme MOULENES), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DARTENCET

LE CONSEIL MUNICIPAL,**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,****VU l'avis du service du Domaine du 20 août 2008,****VU l'avis de la Commission Municipale des Affaires Financières et Economiques du 25 mai 2009,****CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Michel MOYRAND, Maire,**

« La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 15 rue Paul-Louis Courier à Périgueux, figurant au cadastre sous le numéro 298 de la section BM, pour une contenance de 1 ha 07a 51ca , qui est actuellement libre ; après avoir été loué pendant plusieurs années aux services de l'Etat.

Les emprises supportant ce bien ne sont pas nécessaires pour mener à bien les projets de la Commune, et sa remise en location entraînerait une charge financière importante, compte tenu des travaux de remise à niveau nécessaires.

Une proposition d'achat nous est parvenue, présentée par les Consorts ARMSTRONG-DONALDSON, elle s'élève à 940 000 €, prix net vendeur. Compte tenu des frais à engager pour maintenir ce bien en état, de l'intérêt de la proposition faite à la Commune de Périgueux, et au vu de l'avis du service du Domaine du 20 août 2008, »

- DECIDE -

Article 1° : que la commune procède à la cession aux Consorts ARMSTRONG-DONALDSON de l'immeuble décrit ci-dessus, figurant au plan cadastral de Périgueux sous le numéro 298 de la section BM, moyennant le prix principal de 940 000 €.

Article 2° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Consorts ARMSTRONG-DONALDSON l'acte constatant cette mutation de propriété.

Article 3° : que le financement des frais relatifs aux états obligatoires (termite, plomb, amiante), sera assuré le cas échéant au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

LE MAIRE,**Michel MOYRAND**

Délibération publiée le :
5 juin 2009